

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le 19 décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEIS – N. SEDKI - JF. MARY – M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON – P. KAPPLER – G. GUIRAUD

Absents représentés : M. IBARS par MC. FABRE DE ROUSSAC - M. GROSSO par M. PEREZ - JC. ARAGON par M. ROUVIER - S. SENEGA-SANCHEZ par JF. MARY - S. JEAN par B. DANIS - S. BERBEZIER par N. SEDKI - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absente : C. CARRIE-MAHMOUKI

10. Décision Modificative N°3 Marseillan Locations (MC FABRE DE ROUSSAC) (Annexe 8)

Fonctionnement : Il s'agit d'ajuster les charges de fonctionnement (électricité), les dotations aux amortissements. Pour équilibrer la section de fonctionnement, il convient d'augmenter le virement à la section d'investissement.

DM 3 - BUDGET MARSEILLAN LOCATIONS- SECTION DE FONCTIONNEMENT			
EXERCICE 2017			
DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
<u>DEPENSES REELLES</u>			
Charges de personnel et frais assimilés	012	6215	-70 600,00 €
personnel affecté			
Énergie Électricité	011	6061	13 500,00 €
		TOTAL	-57 100,00 €
<u>DEPENSES D'ORDRE</u>			
Virement à la section d'investissement	023		53 000,00 €
Dotations aux amortissements	042	6811	4 100,00 €
		TOTAL	57 100,00 €
TOTAL SECTION DEPENSES			0,00 €

Investissement : Il convient d'ajuster les dépenses d'équipement (travaux parc locatif), le remboursement du capital de la dette non prévu initialement au budget, d'augmenter l'emprunt et d'équilibrer la section d'investissement par l'augmentation de l'emprunt et un virement à la section de fonctionnement.

DM 3 MARSEILLAN LOCATION - SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017			
DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
<u>DEPENSES REELLES</u>			
Constructions	23	2313	53 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	16	1641	53 000,00 €
		TOTAL	106 000,00 €
TOTAL SECTION DEPENSES			106 000,00 €
<u>RECETTES REELLES</u>			
Emprunts et dettes assimilées	16	1641	48 900,00 €
		TOTAL	48 900,00 €
<u>RECETTES D'ORDRE</u>			
Virement de la section de fonctionnement	021		53 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	040	28031	3 680,00 €
		28184	420,00 €
		TOTAL	57 100,00 €
TOTAL SECTION RECETTES			106 000,00 €

Il appartient au conseil municipal :

De valider la décision modificative N°3 du budget Marseillan Locations.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À LA MAJORITE

(Abstention : 2 voix)

Valide la décision modificative N°3 du budget Marseillan Locations.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

